

**DELIBERATION N° 136/2010**

**MOUVEMENTS FINANCIERS**

**Suivi patrimonial – Opérations d'ordre non budgétaire sur le budget principal**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

**VU** les délibérations n° 81, n°82 et n° 83 du 14 mai 2008 portant sur la gestion des immobilisations en M52 ;

**VU** la délibération n°24/2010 du 15 février 2010 – Suivi patrimonial – Opérations d'ordre non budgétaire sur le budget principal -

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'ajustement de l'actif territorial avec les services de la Trésorerie Générale, notamment suite aux reprises des comptes lors de la mise en oeuvre de la nomenclature M52 au 1er janvier 2007 ;

**CONSIDERANT** que des mandats transférés dans le patrimoine territorial sur la période 2007/2009 sont imputés sur des natures comptables erronées ; qu'il convient de réajuster ces derniers pour disposer d'une valeur précise des biens ayant connu les travaux correspondants ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des écritures patrimoniales proposées contribuent à la qualité comptable partagée entre la Collectivité Territoriale et la Trésorerie Générale

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

L'Assemblée Territoriale décide :

**Article 1 : - Reprises comptables antérieures à 2007 -**

- de réimputer les reprises enregistrées aux natures 2111, 2114, 2115, 2117, 2118 et 2121 dans les comptes du comptable au 1er janvier 2007 selon les annexes I et II ;
- de transférer sur les comptes d'immobilisations l'encours repris à la nature 2312 dans les comptes du comptable au 1er janvier 2007 pour un montant de 1 773 051,78 € selon l'annexe III ;
- de transférer sur les comptes d'immobilisations l'encours repris à la nature 231351 dans les comptes du comptable au 1er janvier 2007 pour un montant de 6 614 152,12 € selon l'annexe III ;
- de transférer sur les comptes d'immobilisations l'encours repris à la nature 23151 dans les comptes du comptable au 1er janvier 2007 pour un montant de 19 330 637,62 € selon l'annexe III ;
- de transférer sur le compte 237 un encours de 24 250 € correspondant à des mandats d'études confiés à la Sodepar et repris à la nature 238 dans les comptes du comptable au 1er janvier 2007 ;
- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

**Article 2 : - Apurement du compte 4581 – Reprise antérieure à 2007 -**

- de réimputer la reprise enregistrée au compte 4581 au 1er janvier 2007 aux comptes 2031 pour un montant de 10 791,18 € (Fouilles archéologiques / dépenses 2001 et 2005) et 2128 pour un montant de 268 411,07 € (Protection du Littoral de Miquelon / dépenses antérieures à 2000) ;
- de transférer sur le compte « Frais d'études » 2031 un montant de 157 005,14 € repris au compte 2118 (Fouilles archéologiques / dépenses 2002 à 2004) ;
- de transférer sur le compte 2128 un montant de 225 699,38 € repris au compte 2118 (Protection du Littoral de Miquelon / dépenses antérieures à 2000) ;
- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

**Article 3 : - Gestion 2007/2009 – Travaux terminés non amortissables -**

- de transférer aux comptes 2118 et 2128 les travaux terminés et mandatés au compte 2312 pour un montant de 4 569 714,72 € ;

Opérations	Transfert compte 2118	Transfert Compte 2128
Aménagement Les Graves Travaux 2007/2008	2 844 723,86	0,00
Espaces verts Travaux 2007 et 2009	0,00	129 654,05
Protection du Littoral Miquelon Tx 2007/2008/2009	0,00	1 566 365,29
Divers aménagements de terrains Travaux 2008	0,00	28 971,52
<b>Total transféré du compte 2312</b>	<b>4 569 714,72</b>	

- de transférer au compte 2151 les travaux terminés et mandatés au compte 23151 pour un montant de 5 374 103,64 € ;

Opérations	Transfert compte 2151
Voirie territoriale Travaux 2007/2008/2009	3 744 728,39
Enrobés – Piste de Miquelon Travaux 2008	1 629 375,25
<b>Total transféré du compte 23151</b>	<b>5 374 103,64</b>

- de transférer au compte 2153 les travaux terminés et mandatés au compte 23153 pour un montant de 4 756 094,94 € ;

Opérations	Transfert compte 2153
Electrification Réseaux BT Travaux 2007/2008/2009	3 930 084,36
Enrobés – Piste de Miquelon Travaux 2008	826 010,58
<b>Total transféré du compte 23153</b>	<b>4 756 094,94</b>

- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

#### **Article 4 : - Gestion 2007/2009 – Réimputation de mandats au chapitre 23 -**

- de procéder à la réimputation des mandats dont la nature comptable est différente des biens auxquels ils se rattachent (annexe IV) ;
- d'effectuer les transferts correspondants de nature à nature au sein du compte 23 ;

Mouvements négatifs		Mouvements positifs	
		C/231311	124 921,49 €
		C/231314	21 124,18 €
		C/231318	177 490,82 €
C/231351	-323 536,49 €		323 536,49 €
		C/231318	35 205,02 €
		C/231328	12 829,93 €
C/231352	-48 034,95 €		48 034,95 €
		C/231328	148 109,14 €
C/231318	-148 109,14 €		148 109,14 €

- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

**Article 5 : - Gestion 2007/2009 – Travaux terminés amortissables -**

- de demander à M. le Trésorier Payeur Général de transférer à l'actif les travaux (compte 23) qui sont terminés pour les intégrer aux comptes d'immobilisation définitifs (compte 21) pour un montant de 4 904 037,86 €.

Transferts du compte 23 au compte 21	Montant
Compte 231311 au compte 21311	124 921,49
Compte 231313 au compte 21313	359 050,29
Compte 231314 au compte 21314	21 124,18
Compte 231318 au compte 21318	1 237 496,02
Compte 231328 au compte 21328	160 939,07
Compte 231351 au compte 21351	816 476,68
Compte 231352 au compte 21352	166 267,75
Compte 23152 au compte 2152	1 814 763,12
Compte 23182 au compte 2182	202 999,26
<b>Total transféré du compte 23 au compte 21</b>	<b>4 904 037,86</b>

**Article 6 : - Transfert de bien validé -**

- de transférer de l'inventaire le bien AUT00847 (Maison de Retaitte de Miquelon) repris au compte 21318 pour le mettre au compte 21313 ;
- de transférer de l'actif le montant correspondant à ce bien pour 1 171 968,71 € ;

- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

**Article 7: - Gestion 2007/2009 – Sorties d'actif – Biens de faible valeur acquis en 2007 -**

- de sortir de l'actif au 01/07/2010 les biens de faible valeur relatifs aux acquisitions 2007 qui font l'objet d'un amortissement sur un an conformément à la délibération n°84 du 14 mai 2008 représentant un montant de 3 822,71 € ;

N° Inventaire	Compte	Montant
AUT00331	205	329,00
AUT00332	205	220,00
AUT00360	205	259,00
AUT00004	2157	220,50
AUT00008	2157	364,45
AUT00431	2157	157,26
AUT00047	2188	364,00
AUT00362	21838	399,00
AUT00363	21838	190,50
AUT00364	21838	181,50
AUT00375	21838	174,50
AUT00379	21838	225,00
AUT00393	21838	389,00
AUT00398	21848	349,00
<b>Total des Biens de faible valeur 2007</b>		<b>3 822,71</b>

- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

**Article 8: - Gestion 2007/2009 – Sorties d'actif – Biens acquis en 2004 -**

- de réformer par opération d'ordre non budgétaire les biens acquis en 2004 conformément à la délibération n°81/2008 ;

N° Inventaire	Compte	Montant
AUT00440	2157	95 872,41
AUT00480	2157	136 558,13
AUT00052	21838	15 393,77
AUT00439	21848	21 027,72
AUT00057	2188	42 525,11

- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

**Article 9: - Gestion 2007/2009 – Sorties d'actif – Frais d'études amortis-**

- de sortir de l'actif au 01/07/2010 les frais d'études des exercices 2003 à 2005 qui ont fait l'objet d'un amortissement conformément à la délibération n°83 du 14 mai 2008 représentant un montant de 28 018,67 € ;

N° Inventaire	Compte	Montant initial des frais d'études	Montant amorti avant 2007	Montant amorti depuis 2007
AUT00061	2031 / 2003	90 788,73	72 631,00	18 157,73
AUT00063	2031 / 2004	272,68	163,62	109,06
AUT00065	2031 / 2005	16 253,12	6 501,24	9 751,88
		<b>107 314,53</b>	<b>79 295,86</b>	<b>28 018,67</b>

- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

**Article 10: - Gestion 2007/2009 – Sorties d'actif – Subventions amorties-**

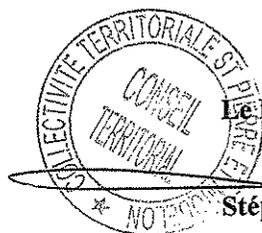
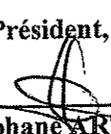
- de sortir de l'actif au 01/07/2010 les subventions des exercices 2003 à 2005 qui ont fait l'objet d'un amortissement conformément à la délibération n°82 du 14 mai 2008 représentant un montant de 1 160 219,12 € ;

N° Inventaire	Compte	Montant initial des subventions	Montant amorti avant 2007	Montant amorti de puis 2007
AUT00060	2042 / 2003	1 572 230,31	1 257 784,24	314 446,07
AUT00062	2042 / 2004	1 088 289,32	652 973,58	435 315,74
AUT00064	2042 / 2005	684 095,51	273 638,20	410 457,31
		<b>3 344 615,14</b>	<b>2 184 396,02</b>	<b>1 160 219,12</b>

- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable non-budgétaire correspondantes.

Adopté

15 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 14  
Conseillers votants : 15

  
Le Président,  
  
Stéphane ARTANO.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
Reçu le 04 JUIN 2010  
Le .....





ANNEXE II – Délibération 136/2010

SITUATION DES COMPTES 211/212 (nomenclature M52) – Balance d'entrée Compte de gestion 2007

Comptes M52	C/2117	C/2121	Total
Reprise Balance d'entrée 01/01/2007	843 257,65 €	154 988,06 €	998 245,71 €

MOUVEMENTS D'ORDRE NON BUDGETAIRES POUR MISE A JOUR DE L'ACTIF COMPTABLE

	Mouvements positifs		Mouvements négatifs	
	C/2118		C/2117	
Sous-total interne au C/211		414 246,77 €		-414 246,77 €
	C/2121	71 651,04 €		
	C/2128	357 359,84 €		
Sous-total interne au C/212		429 010,88 €		-429 010,88 €
TOTAL		843 257,65 €		-843 257,65 €

Comptes M52	C/2117	C/2118	C/2121	C/2128	Total
Reprise Inventaire comptable	0,00 €	414 246,77 €	226 639,10 €	357 359,84 €	998 245,71 €

ANNEXE III – Délibération 136/2010

SITUATION DU COMPTE 2312 (nomenclature M52) – Balance d'entrée Compte de gestion 2007

<b>Comptes M52</b>	<b>C/2312</b>
Reprise Balance d'entrée 01/01/2007	1 773 051,78 €

MOUVEMENTS D'ORDRE NON BUDGETAIRES POUR MISE A JOUR DE L'ACTIF COMPTABLE

	Mouvements négatifs		Mouvements positifs	
Aménagements de terrains			C/2128	363 488,68 €
Bâtiment – Aéroport de Miquelon			C/21351	45 394,98 €
Ports et Quais			C/2151	1 064 517,97 €
Cale de Halage et équipements portuaires			C/2152	299 650,15 €
	C/231351	-1 773 051,78 €		1 773 051,78 €

<b>Comptes M52</b>	<b>C/2312</b>
Reprise inventaire comptable	0,00 €

SITUATION DU COMPTE 231351 (nomenclature M52) – Balance d'entrée Compte de gestion 2007

<b>Comptes M52</b>	<b>C/231351</b>
Reprise Balance d'entrée 01/01/2007	6 614 152,12 €

MOUVEMENTS D'ORDRE NON BUDGETAIRES POUR MISE A JOUR DE L'ACTIF COMPTABLE

	Mouvements négatifs		Mouvements positifs	
Maison de Retraite Miquelon			C/21313	902 943,80 €
Cellule des Espaces verts / Hangar avion			C/21318	172 231,04 €
Logement social			C/21328	76 666,76 €
			C/21351	917 561,25 €
Quarantaine de Miquelon			C/21352	166 521,71 €
Port de Miquelon / Piste de Miquelon			C/2151	4 302 276,44 €
Navire Saint-Georges			C/2182	75 951,12 €
	C/231351	-6 614 152,12 €		6 614 152,12 €

<b>Comptes M52</b>	<b>C/231351</b>
Reprise inventaire comptable	0,00 €

SITUATION DU COMPTE 23151 (nomenclature M52) – Balance d'entrée Compte de gestion 2007

<b>Comptes M52</b>	<b>C/23151</b>
Reprise Balance d'entrée 01/01/2007	19 330 637,62 €

MOUVEMENTS D'ORDRE NON BUDGETAIRES POUR MISE A JOUR DE L'ACTIF COMPTABLE

	Mouvements négatifs		Mouvements positifs	
Transfert – Certificat administratif du 25/09/09			C/2111	1 517 231,60 €
Lotissement des Graves			C/2118	1 977 426,37 €
Barrage du Goeland			C/21318	200 602,68 €
Voirie			C/2151	4 280 793,45 €
Electrification / Assainissement			C/2153	11 354 583,52 €
	C/23151	-19 330 637,62 €		19 330 637,62 €

<b>Comptes M52</b>	<b>C/23151</b>
Reprise inventaire comptable	0,00 €

ANNEXE IV – Délibération 136/2010

<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231351 A REIMPUTER AU COMPTE 231311</b>					
2007		2008		2009	
7724	950,00	4014	3 614,00	8421	9 800,00
5049	237,30	1967	109,54	8418	1 375,00
		2313	34 473,15	2243	3 211,72
		4510	18 761,07		
		4432	3 435,46		
		1873	12 590,54		
		4433	109,54		
		1872	9 880,21		
		1889	3 763,50		
		1890	18 272,28		
		4511	2 968,93		
		1874	1 369,25		
<b>BUREAU CONSEIL TERRITORIAL DE MIQUELON</b>					<b>124 921,49 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231351 A REIMPUTER AU COMPTE 231314</b>					
2007		2008		2009	
6824	20 460,00			6066	164,18
7150	500,00				
<b>ANNEXE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF</b>					<b>21 124,18 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231351 A REIMPUTER AU COMPTE 231318</b>					
2007		2008		2009	
9631	16 429,06	8762	31 398,14	9170	31 911,78
9632	9 646,85	8763	1 597,26	9175	7 997,13
		8764	11 993,91		
<b>ATELIERS DE L'EQUIPEMENT</b>					<b>110 974,13 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231351 A REIMPUTER AU COMPTE 231318</b>					
2007		2008		2009	
				9173	2 483,02
<b>BUREAU DE LA MAIN D'OEUVRE</b>					<b>2 483,02 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231351 A REIMPUTER AU COMPTE 231318</b>					
2007		2008		2009	
				2215	9 976,42
<b>HANGAR AVIATION LEGERE</b>					<b>9 976,42 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231351 A REIMPUTER AU COMPTE 231318</b>					
		4016	11 072,50	7431	1 600,00
		4523	8 187,70	8426	7 500,00
		8765	9 700,66	4834	5 613,00
				9171	4 967,44
				9174	5 415,95
<b>EQUIPEMENT – SUBDIVISION DE MIQUELON</b>					<b>54 057,25 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231352 A REIMPUTER AU COMPTE 231318</b>					
		5589	3 284,22		
		3216	7 973,70		
		1187	26,00		
		5189	23 896,00		
		5590	25,10		
<b>MAISON DES GARDES-CHASSE</b>					<b>35 205,02 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231352 A REIMPUTER AU COMPTE 231328</b>					
5052	649,20	1188	7 089,28		
5053	1 419,18				
6516	2 963,27				
6517	709,00				
<b>LOGEMENT SOCIAL – Boursaint et Lehors</b>					<b>12 829,93 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231318 A REIMPUTER AU COMPTE 231328</b>					
5897	18 317,14	3217	227,33		
7656	43 478,71	3219	1 103,75		
5709	31 154,36	3218	7 966,04		
<b>LOGEMENT SOCIAL – Boursaint et Lehors</b>					<b>102 247,33 €</b>
<b>MANDATS IMPUTES AU COMPTE 231318 A REIMPUTER AU COMPTE 231328</b>					
		7832	35 653,00	4509	1 596,50
				2241	6 110,00
				4508	1 702,31
				8985	800,00
<b>CONSTRUCTION SALINE PORT DE MIQUELON</b>					<b>45 861,81 €</b>

## CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

## BORDEREAU DE DIFFUSION

 DELIBERATION ARRETE DECISION AUTRE :

N° 136/2010

DU 02 juin 2010

Suivi patrimonial - Opérations d'ordre non budgétaire sur le budget principal

SERVICES	POUR ATTRIBUTION	POUR INFORMATION	POUR PUBLICATION	POUR SUITE A DONNER	OBSERVATIONS
Agriculture					
DASS					
Centre Culturel et Sportif					
Comité Economique et Social					
Equipement					
Finances	X				
Imprimerie			X		
Services Fiscaux					
Service des Pêches					
Trésor					
Préfecture					
Concurrence, Consommation, et Répression des Fraudes					

Saint-Pierre, le 07 JUIN 2010



Le Président,  
Pour le Président et par délégation  
la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

*Françoise Letournel*  
Françoise LETOURNEL